

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

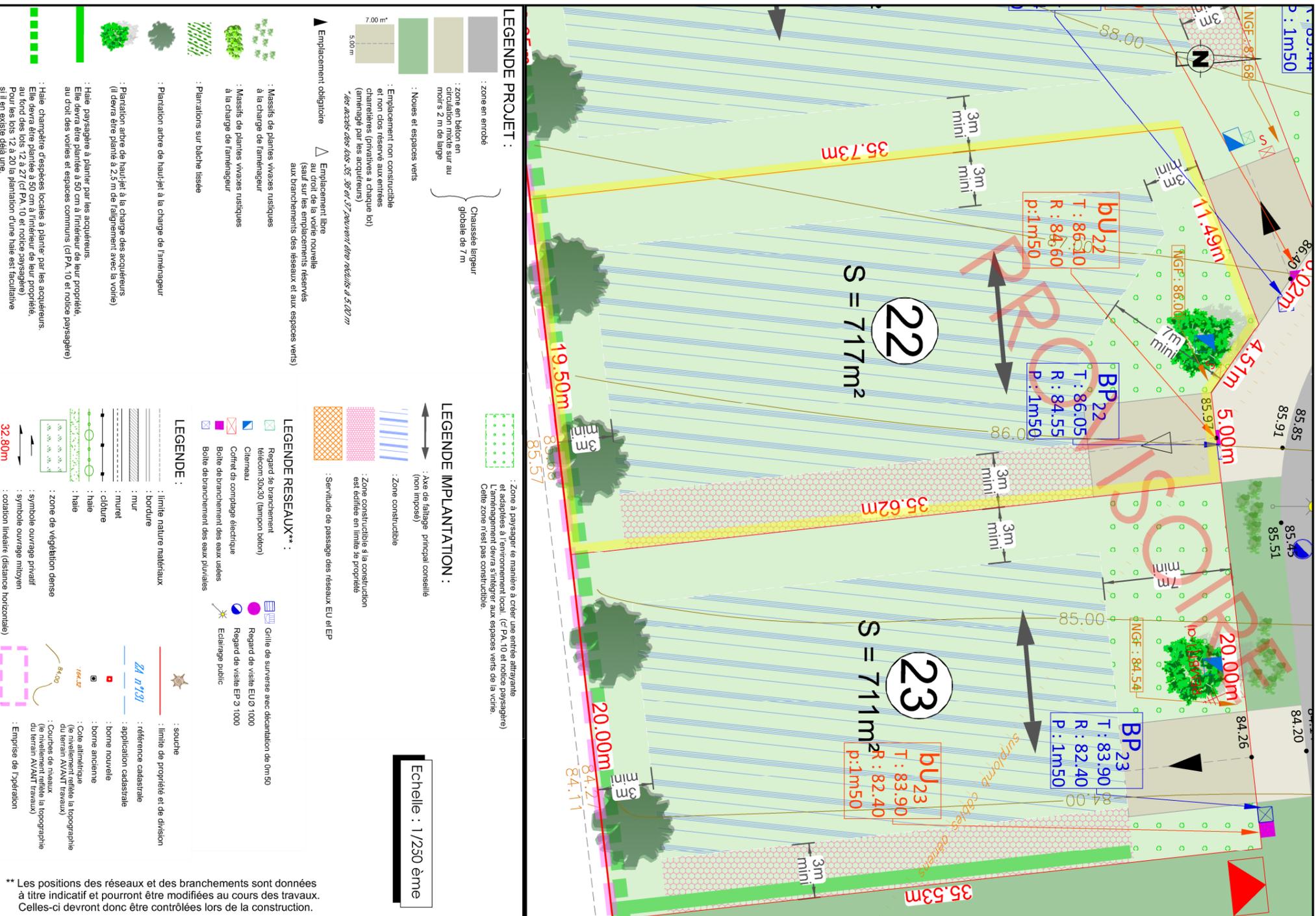
Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°22  
Parcelle section H n°...

Permis d'aménager  
Réf. : PA 27067 17 A0001  
Surface de plancher  
250 m<sup>2</sup>



**LEGENDE PROJET :**

- zone en erreur
- zone en béton en circulation motorisée sur au moins 2 m de large
- Noves et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées chamarrées (privatives à chaque lot) *\*des accès des lots 25, 26 et 27 peuvent être réduits à 5,00 m*
- Chaussée largeur globale de 7 m

**Emplacement obligatoire** (sauf sur les implantations réservées aux branchements des réseaux et aux espaces verts)

- Emplacement libre
- Emplacement à hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbre de hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Halle paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au droit des voiries et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Halle champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété. Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une halle est facultative s'il en existe déjà une.

**LEGENDE RESEAUX\*\* :**

- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
- Clemaeu
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Boîte de branchement des eaux pluviales
- Grille de surverse avec décanation de 0m/50
- Regard de visite EU0 1000
- Regard de visite EP 2 1000
- Eclairage public

**LEGENDE :**

- limite nature matériaux
- bordure
- muret
- cloture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage moyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- source
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Emprise de l'opération

**LEGENDE IMPLANTATION :**

- axe de talage principal conseillé (non impesé)
- Zone constructible
- Zone constructible à la construction est définie en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP

**Zone à paysager** de manière à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local. L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la vicine. Cette zone n'est pas constructible.

**Echelle : 1/250 ème**

**\*\* Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.**

Géomètre-Expert

**AGÉOSE**  
GÉOMÈTRES EXPERTS

AGÉOSE  
Géomètre-expert  
Voie du futur  
BP222  
27103 VAL DE REUIL CEDX  
02.32.40.05.13

**altitude**  
Géomètre-Expert  
76200 Courcy Ailly E.  
02.76.51.05.22

**ALTITUDE LOTISSEMENT**  
Immeuble Magellan III  
76200 Courcy Ailly E.  
02.76.51.05.22

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	07/07/2017

Dossier n° 160925

160925.dwg